



ATELIER DE RESTITUTION DE L'ETUDE-BILAN DU PROCESSUS APV/FLEGT DANS LE BASSIN DU CONGO : *SUCCES, DEFIS ET PERSPECTIVES.*

Douala, du 08 au 09 janvier 2015

COMMUNIQUE FINAL DES TRAVAUX

L'atelier régional de restitution de l'étude-bilan des APV/FLEGT dans le Bassin du Congo a eu lieu les 08 et 09 janvier 2015 à Douala, en République du Cameroun, sous l'égide du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, avec l'appui de la Cellule FLEGT du Programme ECOFAC-5 de la CEEAC, financé par l'Union européenne.

L'accomplissement de cette activité s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre de la feuille de route du Groupe de Travail Gouvernance Forestière d'Afrique Centrale (GTGF) mis en place par la COMIFAC avec l'appui de divers partenaires, pour promouvoir le partage et la capitalisation des expériences et/ou des bonnes pratiques en matière de gouvernance forestière.

Il convient également de souligner que le financement nécessaire pour l'exécution de l'étude examinée a été assuré par le Projet de Rainforest Alliance/WRI financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM/PNUE) et intitulé « *Une approche régionale harmonisée à la gestion durable des forêts de production dans le bassin du Congo* ».

La réalisation de ladite étude répond à une demande des pays d'Afrique Centrale qui cherchent des solutions pratiques et réalistes pour redynamiser le processus APV/FLEGT.

Cet atelier avait pour but d'examiner à des fins de validation, le rapport provisoire de cette étude, tout en œuvrant à une bonne appropriation par les acteurs clés, des conclusions de ces investigations, en ce qui concerne notamment les contraintes, les atouts, les défis et les perspectives, en vue de la conceptualisation d'un guide de négociation et de mise en oeuvre des APV dans le bassin du Congo.

Ces travaux qui étaient supervisés par Monsieur Martin Tadoum, Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC, ont regroupé un total de quarante (40) participants. La liste exhaustive des personnes qui y ont pris part inclut : les membres du Comité d'Experts sur la Légalité et la Certification Forestières du GTGF, ainsi que des représentants des administrations nationales compétentes, des organisations de la

société civile et des entreprises privées pertinentes des six (06) pays de l'Afrique Centrale engagés ou intéressés par le processus FLEGT, à savoir : le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la RCA et la RDC. Des représentants des institutions partenaires de la COMIFAC étaient également présents à cette rencontre, notamment : la CEEAC, l'UICN, la JICA, Rainforest Alliance.

La présentation des résultats de l'étude et la restitution des rapports des commissions mises en place pour la circonstance ont suscité des débats riches et très nourris en plénière qui ont dans l'ensemble permis de réaffirmer le processus APV/FLEGT comme important levier pour la promotion de la gouvernance forestière et du développement durable, et ont également mis en évidence les précieux acquis des APV/FLEGT dans le Bassin du Congo, notamment en ce qui concerne ;

- La consolidation des cadres législatifs, réglementaires et institutionnels ;
- L'initiation des transformations structurelles de la filière bois ;
- L'institution des espaces de dialogue, de concertation et de collaboration entre parties prenantes ;
- La systématisation des procédures de contrôle ;
- L'amélioration de la transparence ;
- La densification de la lutte contre la corruption.

Les échanges ainsi engagés ont aussi permis de mieux appréhender les difficultés de financement et de coordination au niveau des réformes politiques ou législatives, éprouvées par les pays pour avancer, ainsi que la complexité du système de vérification de légalité actuellement promu pour les APV/FLEGT, notamment en ce qui concerne le système de traçabilité et la base de données connexe.

Au regard des incidences positives constatées et de ses potentialités perçues, les participants préconisent l'adoption du processus APV/FLEGT par tous les pays d'Afrique Centrale, comme outil de renforcement de la gouvernance forestière, en y consacrant des moyens conséquents dans le cadre des budgets nationaux.

En ce qui concerne les difficultés relevées, les participants soulignent que des solutions pragmatiques pourraient y être trouvées à travers, l'institution des mécanismes nationaux de pilotage politique, une plus grande considération des réalités liées au niveau de développement des pays d'Afrique Centrale et le renforcement du rôle des organisations régionales d'intégration (COMIFAC et CEEAC) ou des synergies régionales.

Des recommandations qui seront explicitées dans le rapport de l'atelier ont été formulées pour la consolidation du contenu du rapport provisoire de l'étude examiné et pour la redynamisation du processus APV/FLEGT ou la poursuite du processus de capitalisation des expériences de négociation et de mise en œuvre des APV/FLEGT en Afrique Centrale.

A l'issue des travaux, l'étude a été validée, sous réserve des amendements préconisés, en particulier, l'amélioration de la lisibilité entre les constats et les solutions correspondantes prônées dans le rapport.

Fait à Douala, le 09 janvier 2015

Les participants